



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)

E-mail : smehe60370@gmail.com

Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

COMPTE-RENDU de CONSEIL SYNDICAL

Lundi 21 mars 2022

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du C.R. du 24 janvier 2022
- **Etat de nos captages**
 - Retour sur l'Intervention de Mr Droz le 24 janvier
- **Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations**
 - Achèvement des travaux et fonctionnement de l'installation
 - Chloration, par P Wawrin
 - Accès aux données de production via extranet Véolia
 - Bâche de reprise : débitmètre sur rejet vers le Sillet
 - Phénomène d'artésianisme au forage : travaux réalisés
- **Finances**
 - Compte de gestion 2021 - Délibération
 - Compte Administratif 2021 - Délibération
 - Affectation de résultat 2021 - Délibération
 - Budget primitif 2022 - Délibération
 - Amortissement – Délibération
- **Autres points**
 - Retour sur la mise en ligne du site internet
 - Obligation d'affichage des bulletins d'analyse
 - Fixation de la prochaine date du comité syndical : 13 juin 22 ?

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars à 18h00, s'est réuni à la mairie de Berthecourt, sous la présidence de Didier POPOT, Président, le comité syndical formé par les délégués des 9 communes adhérentes.

12 membres présents.

Le quorum étant atteint, le président, ouvre la séance.

<i>Communes</i>	<i>Délégués</i>		
BAILLEUL SUR THERAIN			
BERTHECOURT	M. POPOT	Et	Mme BORDERES
HEILLES			
HERMES	M. BALACHE	Et	M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	Et	M. DEFROCOURT
ROCHY CONDE			
SAINT FELIX	M. LEBEGUE	Et	ROUILLE
THURY SOUS CLERMONT	MM. BOURLETTE	Et	CLAUX
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. WAWRIN	Et	M. MONCORGER

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mr Wawrin est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2022

Le Président met au vote le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022.
Validé à l'unanimité avec **12 voix « POUR »**.

3- Rappel de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.
L'ensemble des points sera présenté sous forme d'un powerpoint projeté à l'écran.

4- Etat de nos captages

Les élus font part de leur appréciation de l'intervention de Mr Droz, jugée extrêmement intéressante.
Mr Rouille a noté la recommandation de Mr Droz que le syndicat surveille le fonctionnement des captages.
Mr Wawrin souligne la grande expertise de Mr Droz, « mémoire vivante » de nos installations.

5- Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations

• **Chloration**

Mr Wawrin indique qu'il effectuera une tournée de mesures du chlore dans les 9 communes du syndicat, le jeudi 14 avril matin. Il commencera par Rochy Condé à 8h30 pour finir à Villers Sépulcre. Le prélèvement des échantillons d'eau s'effectuera dans les mairies.

• **Achèvement des travaux et fonctionnement de la décarbonatation**

Le fonctionnement est satisfaisant. Toutefois il convient d'améliorer la surveillance du Th.
Côté travaux, il ne reste plus que l'enherbement à réaliser.

• **Accès aux données de production via extranet Véolia**

L'accès est effectif depuis le début de l'année via l'application « Fluksaqua ».
Les données disponibles sont :
Niveau d'eau dans les réservoirs
Th, Ph et chlore

• **Bâche de reprise : débitmètre de rejet vers le Sillet**

La mise en place de ce débitmètre s'avère plus complexe que prévue. Le syndicat a passé commande à Véolia pour un montant de 9027,90 HT.
Les travaux devraient être réalisés pour fin avril, et les données accessibles sur « Fluksaqua ».

• **Phénomène d'artésianisme au forage : travaux réalisés**

Depuis mi-novembre 2021, à la demande du syndicat, le forage fonctionne 24H sur 24, de manière à ce qu'il n'y ait plus d'eau qui se répand autour du forage.
Les travaux consistant à tirer une conduite du forage jusqu'au Sillet sont achevés et ont été réceptionnés le 17 mars.
La facture est de 28 516,80 TTC.
Mr Popot fait part des choix à faire au sujet de la marche du forage (soit 24H sur 24 soit 12-15 heures par jour) avec des enjeux de régularité de fonctionnement et de consommation électrique. Un point est prévu avec Véolia.

C'est Mme Brichez, vice-présidente, qui présente cette partie, avec des documents papier et des présentations à l'écran.

- **Compte de gestion 2021 - Délibération**

Le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif.

Les 2 pages importantes (résultats budgétaires et résultats d'exécution) sont distribuées et présentées à l'écran : le dernier chiffre en bas représente ce qu'il y a dans les caisses du syndicat au 31 décembre, soit 456 232,19 €

Le compte de gestion est voté à l'unanimité avec 12 voix pour.

- **Compte Administratif 2021 - Délibération**

Mme Brichez rappelle que le Président n'a pas le droit de voter ce compte. Il faut donc élire un autre président.

Seule Mme Brichez est candidate, et elle élue à l'unanimité.

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin et transmis à la préfecture avant le 15 juillet.

2 tableaux sont distribués aux participants :

Section fonctionnement

Section investissement

Mme Brichez explique la teneur de ces tableaux, qui retracent les prévisions et les réalisations. Elle détaille le contenu de chacune des lignes. Certaines portent sur des dépenses réelles et d'autres sont des écritures d'ordre.

Le compte administratif est voté à l'unanimité avec 11 voix pour, sachant que le Président Mr Popot ne participe pas au vote.

- **Affectation de résultat 2021 - Délibération**

Mme Brichez explique le mécanisme et détaille le tableau.

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité avec 12 voix pour.

- **Amortissement – Délibération**

Mme Brichez explique que par le passé les amortissements n'ont pas été réalisés et qu'il convient d'y remédier.

Elle présente le cas de 2 comptes, objet de la délibération présente. Il est proposé :

les 2 019 810,32 € restant à amortir sur le compte 2157 sur une durée de 50 ans, d'où une annuité de 40 396,21 €

les 245 747,64 € restant à amortir sur le compte 2138 sur une durée de 12 ans, d'où une annuité de 20 478,97 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité avec 12 voix pour.

- **Budget primitif 2022 - Délibération**

Mme Brichez reprend le tableau du compte administratif précédemment étudié. Sur ces tableaux figurent une colonne contenant pour chaque ligne le montant à inscrire au budget.

Sont successivement présentées :

Section fonctionnement

Section investissement

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité avec 12 voix pour.

- **Remboursements d'emprunts**

Mr Popot présente ensuite un tableau de bord dans lequel figurent les annuités des différents prêts souscrits par le Syndicat. Les chiffres vont de 2012 à 2024. Les annuités étaient/seront de :

223 140 € en 2017

189 909 € en 2019 (suite à renégociation en 2018)

101 199 € à compter de 2023 (fin de remboursement de l'un des prêts)

- **Conclusion**

Mr Popot remercie Mme Brichez pour le travail accompli et la qualité de sa présentation.

Les délibérations seront jointes au compte-rendu.

- **Retour sur la mise en ligne du site internet www.smehe-eaupotable.fr**

Le site est en ligne depuis début février 2022.

Daniel Lebegue, élu de St Félix et « cheville ouvrière » du groupe de travail, présente l'ensemble des pages du site :

Page d'accueil, avec 4 liens directs

Le syndicat :

Contact, numéros d'urgence et foire aux questions
Mot du président, composition et CR du comité syndical
Présentation et historique du syndicat
DSP et rôle de Véolia

Patrimoine et qualité de l'eau

Installations et nouveaux branchements
RAD et RPQS
Analyses de l'eau
Décarbonatation

Economie

Prix de l'eau et facture type
Historique du prix de l'eau
Budgets annuels du syndicat

Mr Popot demande aux communes de faire savoir aux habitants l'existence du site, par les moyens de communication habituels (conseil municipal, bulletin, affichage, etc)

- **Obligation d'affichage des bulletins d'analyse**

Ces analyses sont diligentées par l'ARS.

En février 2022 le syndicat a adressé un mail aux mairies avec le résultat d'une analyse P2 dont le prélèvement a été effectué en sortie de réservoir. Ce type d'analyse, ultra complète, est effectuée 2 fois par an. Y figurent en particulier les valeurs de résidus de pesticides et métabolites. D Popot rappelle que son affichage dans les communes est obligatoire !

- **Facturation Véolia mars 22**

Mr Popot rappelle que les hausses des prix de prestations Véolia résultent de l'application des formules d'actualisation telles que définies dans le contrat de DSP.

2 feuilles ont été jointes à la facture :

L'une fournie par l'ARS, et que Véolia a l'obligation d'insérer. Attention : les résultats d'analyse sont ceux de l'année 2020 ! Par ailleurs, la rédaction du paragraphe consacré à l'adoucissement de l'eau pose problème. Le syndicat avait adressé un courrier en ce sens à l'ARS à Lille, courrier resté sans réponse.

L'autre fournie par le syndicat, qui vise à mettre avant l'existence de l'installation de décarbonatation d'une part et l'arrivée du site internet d'autre part.

- **Calendrier**

Comité syndical : la date du 13 juin 2022 est retenue
Véolia viendra présenter le RAD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président

Didier POPOT

Le secrétaire de séance

Pascal WAWRIN